|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM** | **Document C23/72-F** |
| **27 juin 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution de l'Algérie (République algérienne démocratique et populaire), du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire (République de), de l'Égypte (République arabe d'), du Ghana, du Kenya (République du), de Maurice (République de), du Nigéria (République fédérale du), du Sénégal (République du), de la République sudafricaine, de la Tunisie et du Zimbabwe (République du) | |
| GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE "UNE UIT UNIE DANS L'ACTION" AUX FINS DE L'AMÉLIORATION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE, DE LA RESPONSABILISATION ET DE LA SOUPLESSE AU PROFIT DE TOUS LES PAYS ET DE L'AVENIR DE L'UNION | |
| **Objet**  Renforcer la gestion financière et la responsabilisation et améliorer la souplesse institutionnelle et la portée de l'approche "Une UIT unie dans l'action" au profit de tous les pays, tout en favorisant une évolution durable et positive de la culture de l'Union.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à transmettre au GTC-FHR les projets de propositions figurant dans les Documents [C23/13](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0013/en), [C23/27](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0027/en), [C23/50](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0050/en) et [C23/52](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0052/en) en vue d'un complément d'examen et de l'élaboration d'indicateurs fondamentaux de performance pour l'excellence institutionnelle, conformément à la Résolution 151 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP et au mandat révisé du GTC-FHR.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Constitution de l'UIT*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/Constitution-F.pdf)*;*  *Résolutions* [*25*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-025-F.pdf)*,* [*71*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-071-F.pdf)*,* [*94*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-094-F.pdf)*,* [*151*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-151-F.pdf) *et* [*191*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-191-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires*  *Décision* [*5*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-005-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires*  [*Plan d'action de Kigali*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/tdc/D-TDC-WTDC-2022-PDF-F.pdf) | |

Considérations générales

Conformément à la Constitution de l'UIT, à la Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP et aux Règles financières, chaque Bureau de l'UIT ainsi que le Secrétariat général ont un rôle unique à jouer dans la mise en œuvre des plans stratégiques de l'UIT et dans l'accomplissement de mandats spécifiques et exclusifs. De la même manière, chaque Bureau est indépendant et guidé par des dispositions de la Constitution de l'UIT et des résolutions dans l'accomplissement de son mandat. Par conséquent, les Bureaux fonctionnent de manière indépendante, et leur mandat est établi dans diverses dispositions de la Constitution de l'UIT et résolutions pertinentes.

Malgré tout, l'UIT se heurte à des problèmes en termes d'efficacité et d'équité, tels que les coûts élevés liés à l'organisation de forums et de manifestations au siège et dans d'autres pays, notamment en ce qui concerne la traduction, l'interprétation et la logistique.

Nous sommes d'avis que les technologies et les nouvelles méthodes de travail, notamment l'automatisation et la gestion axée sur les résultats, peuvent permettre d'améliorer la productivité et l'efficacité économique et d'approfondir les connaissances spécialisées afin de produire davantage de retombées, ce qui serait préférable plutôt que d'engager des dépenses excessives dans les services d'appui.

Une transformation institutionnelle adaptée aux besoins des pays en développement offrirait plusieurs avantages, notamment une réduction des coûts liés à l'organisation des manifestations, un renforcement de l'accès à des contenus pertinents dans toutes les langues et la mise à disposition de nouvelles connaissances spécialisées provenant de tous les secteurs, notamment dans les bureaux de zone de l'UIT.

Proposition

Il est rappelé aux membres du Conseil que le concept d'"Une UIT unie dans l'action", qui vise à améliorer les services que l'UIT fournit aux États Membres, n'est pas encore défini, de sorte qu'il est difficile et prématuré de définir des stratégies institutionnelles concrètes.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir charger le GTC-FHR de définir ce concept et d'élaborer les indicateurs fondamentaux de performance mesurables qui lui sont associés.

En outre, les membres du Conseil sont invités à transmettre au GTC-FHR les projets de propositions qui figurent dans les Documents [C23/13](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0013/en), [C23/27](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0027/en), [C23/50](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0050/en) et [C23/52](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0052/en) en vue d'un complément d'examen, dans le cadre du travail de définition du concept d'"Une UIT unie dans l'action" et d'élaboration des indicateurs fondamentaux de performance pour l'excellence institutionnelle, comme indiqué dans la Résolution 151 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP et le mandat révisé du GTC-FHR.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_